



séparation et credit immobilier

Par **seb33230**, le **05/08/2011** à **09:32**

Bonjour,

je vivais en concubinage et nous avons emprunte pour l achat d 1 terrain et construction d 1 maison : le prêt était de 100 000 e . mon amie figure sur le prêt mais a 25 %. nous avons commencé à rembourser le prêt au 09/ 2010 et au 11/ 2011 mon amie a quitté le domicile conjugale. je continue de payer le prêt seul, il me reste 100 000 e a donner. ct les interets que je payais jusqu a present. je voudrais enlever mon amie du crédit. comment dois je faire ? et quelle est la somme que je devrais lui verser ou qu elle devra me verser car je veux dans tous les cas garder ma maison dans laquelle je me suis bcp investi dans les travaux. merci d avance de me donner des solutions

Par **youris**, le **05/08/2011** à **10:05**

bjr,

la banque n'est pas obligée d'enlever le nom de votre amie sur le prêt.
la banque qui n'est pas concernée par vos affaires de coeur, préférera avoir 2 emprunteurs qu'un seul.
cdt
"quand on aime on compte pas, quand on n'aime plus on commence à compter".

Par **seb33230**, le **05/08/2011** à **10:17**

merci pour votre réponse.

mais j ai contacté la banque qui est ok pour enlever la co empruntrice donc j ai fait un dossier que j envoie pour qu il passe en commission. mais la banque m a dit que ca allait passer. je me suis mal expliqué mais il parait que je dois aller voir un notaire car dessus elle avait 25% des parts. mais comme je disais j ai commence a rembourser le credit en septembre 2009 et elle est partie en novembre 2011. depuis je suis seul et je paie les traites tous les mois et quand j ai demandé combien je devais : il me reste encore 100 000 euros ! la somme que j ai emprunté a donner, car jusqu a present c etait les interets que je remboursais. c est pour cela je voudrais savoir si elle a droit a quelque chose ou si elle me doit quelque chose. merci bcp

Par **youris**, le **05/08/2011** à **13:32**

bjr,

si votre amie figure sur l'acte de vente notarié comme étant propriétaire à 25%, si vous voulez être propriétaire à 100%, il vous faut lui racheter ses 25 % donc passage par un notaire obligatoire et dans le prix des 25 % vous pourrez lui retenir (avec son accord) ce que vous estimez avoir payé à sa place.

encore une fois les achats immobiliers en concubinage sont une source de litiges quasiment systématiques en cas de séparation.

cdt

Par **seb33230**, le **05/08/2011** à **13:42**

merci pour votre reponse

mais la je commence juste a payer le crédit car il etait de 100 000 euros et il reste 100 000 euros a donner. ce sont les interets qui ont ete payé jusqu a present. donc c est moi qui vait payer la maison en totalite alors je dois lui donnees 25% de quoi ??????

merci d avance

Par **youris**, le **05/08/2011** à **16:03**

votre amie est propriétaire de 25% de la maison.

si vous voulez être propriétaire de la totalité vous devez lui racheter les 25% de la valeur de la maison à convenir avec votre ami.

le problème de l'emprunt est à traiter à part toujours en accord avec elle.

le fait de rembourser seul l'emprunt ne vous pas propriétaire.

est propriétaire la ou les personnes figurant sur l'acte de vente.

il ne faut mélanger le titre (de propriétaire) et la finance.

cdt